



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 05 février 2024, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H01

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-02-2024

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption avec le retrait du point 5.12.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 5.12.

#### 3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

17-02-2024

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 08 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Jean-François De Plaen, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 La demande de subvention du volet-soutiens n'a pas été retenue suite au respect de l'enveloppe budgétaire disponible du PAVL. Invitation à soumettre en 2024.

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

18-02-2024

#### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024

Comptes à payer 392 046,37\$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Douglas Beard,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de janvier 2024, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

19-02-2024

#### 5.2 ADHÉSION - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Communication est donné du directeur général à l'effet de procéder à l'adhésion de Mme Camille Royer, trésorière adjointe, de l'ADMQ afin de lui permettre d'avoir accès à des formations et documents essentiels en lien avec son travail. De plus cette inscription va permettre de créer un réseau de contacts avec ses collègues dans les autres municipalités.

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Simon Lauzière, il est unanimement résolu que le conseil autorise la trésorière adjointe Mme Camille Royer à adhérer comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024 afin de lui permettre d'avoir accès aux formations et avantages, montant prévu au budget 2024.

20-02-2024

#### 5.3 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la lettre de démission de la conseillère, Madame Marie Gauvin. Il précise que conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Mme Gauvin a remis sa lettre de démission à la suite de son déménagement dans une autre municipalité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

21-02-2024

### 5.4 AVIS DE VACANCES D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL (NUMÉRO 4)

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le directeur général et greffier-trésorier informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal numéro 4 est désormais vacant. Un avis public est également rédigé à cet effet.

22-02-2024

### 5.5 ÉLECTION PARTIELLE - DATE DE SCRUTIN

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles doivent être réalisées puisque le siège de conseiller municipal numéro 4 est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier informe les membres du conseil municipal, en vertu de l'article 339 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, que la date retenue pour la tenue du scrutin est le 02 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller M. Mario Lemire, appuyée par le conseiller M. Jean-François De Plaen

Il est résolu,

**QUE** le conseil prend acte des informations soumises par le directeur général et greffier-trésorier.

**QUE** le conseil autorise le directeur général et greffier trésorier à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection partielle.

23-02-2024

### 5.6 ÉTAT DES CRÉANCES DUES À LA MUNICIPALITÉ

Dépôt et approbation de l'état des créances dues en vertu de l'article 1022 du code municipal

#### *Sommaire par poste*

<i>N° poste</i>	<i>Description</i>	<i>À recevoir</i>
54-131-00-023	Taxes 2023 à recevoir	139 965,61 \$
54-131-00-218	Taxes 2018 - 2019 à recevoir	91,83 \$
54-131-00-220	Taxes 2020 à recevoir	89,66 \$
54-131-00-221	Taxes 2021 à recevoir	177,76 \$
54-131-00-222	Taxes 2022 à recevoir	28 935,04 \$
54-139-00-000	Comptes à recevoir général	19 041,65 \$
54-139-00-001	Mutation immobilière à recevoir	3 129,33 \$
55-161-00-000	Taxes perçues d'avance	(14 834,19) \$

Grand total des créances dues à la municipalité : 176 596,69 \$

Il est proposé par M. Éric Provencher et appuyé par le conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil prend acte et approuve l'état



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

des créances dues à la municipalité préparée par le trésorier. La liste a été remise aux membres du conseil et est disponible à la municipalité.

24-02-2024

### 5.7 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : AUTORISER LA TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DRUMMOND ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR ENCHÉRIR SUR LES IMMEUBLES CONCERNÉS SUR NOTRE TERRITOIRE

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 1022 à 1060 du Code municipal, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- taxes scolaires
- toutes autres créances assimilées à des taxes.

#### **PAR CONSÉQUENT,**

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Jean-François De Plaen  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** toutes les propriétés pour lesquelles il y a des arrérages de taxes pour les années antérieures à 2023 soit, 2021, 2022 sont susceptibles d'être inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024;

De maintenir les règles suivantes;

Le directeur général/greffier-trésorier est autorisé à prendre des ententes de paiements sur les arrérages pour les dossiers où il n'y a pas eu de chèque en insuffisance de fonds (NSF) et/ou dont les ententes antérieures n'ont pas été respectées;

Entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés pour lesquelles le solde des taxes dues n'a pas été acquitté à temps;

Le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond, aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024;

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la transmission de la liste à la MRC de Drummond;

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désigne le directeur général et greffier-trésorier et/ou le maire à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'au montant total des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2024;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**QU'**à la suite de l'envoi de la liste à la MRC, aucune entente ne soit possible pour le paiement des taxes dues à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

25-02-2024

### 5.8 SERVICE DE CADETS POLICIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

Demande de la Sûreté du Québec, relatif à une demande d'intérêt de la municipalité à recevoir les cadets policiers pour la saison estivale 2024.

**ATTENDU** l'offre de la Sûreté du Québec de faire bénéficier la municipalité de Saint-Félix de Kingsey d'un programme relatif à la fourniture des services de cadets en 2024;

**ATTENDU** que le coût du service de 10 000 \$ sera partagé entre municipalités; **EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Éric Provencher et appuyée par M. Mario Lemire que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est intéressée à participer à une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec concernant l'obtention des services de deux cadets pour la saison estivale 2024 partagée avec d'autres municipalités.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

26-02-2024

### 5.9 CHANGEMENT DE CLASSE D'EMPLOI POUR LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE CAMILLE ROYER

Communication est donnée d'un rapport du comité des ressources humaines, relatif à un changement de classe d'emploi pour Camille Royer. Le comité approuve la recommandation du directeur général à l'effet de changer la classification A-3 pour A-6 de Camille Royer.

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuvé le changement de classification d'emploi de Mme Camille Royer de A-3 à A6 (trésorerie et finance).

27-02-2024

### 5.10 DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES 4 PROCHAINS MOIS

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par le conseiller M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller M. Éric Provencher à titre de maire suppléant pour les 4 prochains mois, du 05 février 2024 au 03 juin 2024.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

28-02-2024

### 5.11 EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTRICE DES LOISIRS À TEMPS PARTIEL

Communication est donnée d'un rapport du comité des ressources humaines, relatif à l'embauche pour le poste de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à temps partiel. Début de l'emploi en mars 2024.

Le comité recommande au conseil l'embauche de Mme Amélie Descôteaux pour ce poste.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher, appuyée par le conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la recommandation du comité des ressources humaines, et de procéder à l'embauche de Mme Amélie Descôteaux au poste à temps partiel de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire aux conditions prévues de la politique interne avec l'échelon 3.

29-02-2024

### 5.12 EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COMMIS AUX FINANCES ET AIDE ADMINISTRATIVE

Sujet retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

## 6. SÉCURITÉ INCENDIE

### 6.1 RAPPORT DU MOIS DE JANVIER SERVICE INCENDIE

08 appels (02 appels pour premiers répondants, 02 appels pour accidents, 02 appels pour entraides, 01 appel pour incendie et 01 appel pour alarme).

30-02-2024

### 6.2 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE

Communication est donnée par M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une soumission reçue pour l'acquisition d'équipements respiratoires et de communications se résumant comme suit :

BOIVIN & GAUVIN INC.

- 2 appareils respiratoires
- 6 masques 32 868,86 \$ avant taxes
- 10 cylindres de fibre

La seule soumission reçue étant conforme au besoin actuel, le directeur recommande que l'acquisition soit faite chez BOIVIN & GAUVIN INC. (1200 Degrés) pour un total de 32 868,86 \$ avant taxes.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire d'approuver le rapport de M. Blanchette, d'**accepter** l'acquisition des équipements demandés au prix de 32 868,86 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur du service incendie à signer le contrat à intervenir à cet effet.

31-02-2024

### 6.3 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE ANNÉE 11 (2023) / APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par M. Éric Provencher  
Appuyée par M. Simon Lauzière  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 11 des activités en matière de sécurité incendie 2023.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 11 des activités en matière de sécurité incendie 2023 de la MRC de Drummond.

32-02-2024

### 6.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Mario Lemire appuyé par Simon Lauzière et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement du directeur du service incendie, M. Pierre Blanchette à l'association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec au coût de 310 \$ avant taxes.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

33-02-2024

### 6.5 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

**Considérant que** M. Charles Édouard Girardin a soumis sa candidature au titre de pompier volontaire au sein de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

**Considérant que** M. Charles Édouard Girardin a démontré posséder les aptitudes requises à devenir pompier en réussissant les différents tests auxquels il a été soumis;

**Considérant que** le directeur du service incendie recommande au conseil l'embauche de M. Charles Édouard Girardin au titre de pompier volontaire;

En conséquence,

Sur proposition de M. Simon Lauzière

Appuyée par M. Douglas Beard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** M. Charles Édouard Girardin soit embauché au titre de pompier volontaire pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

**Que** M. Charles Édouard Girardin soit assujetti à une période de probation d'une durée d'une année, à compter de l'adoption de la présente résolution.

34-02-2024

### 6.6 EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT

Communication est donné du directeur du service incendie à l'effet de recommander au conseil de procéder à l'embauche de Mme Eva Gagnon comme première répondante sur appel. Mme Gagnon possède déjà la formation et elle est actuellement en formation comme technicienne ambulancière (paramédic).

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est unanimement résolu que le conseil accepte la recommandation du directeur incendie et autorise l'embauche Mme Eva Gagnon comme première répondante sur appel.

Il est également résolu que Mme Gagnon soit assujettie à une période de probation d'une durée d'une année, à compter de l'adoption de la présente résolution.

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

### 9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

02 demandes de permis (valeur approx. 20 000 \$)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

35-02-2024

### 9.2 ADHÉSION 2024 - CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – INSPECTRICE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Éric Provencher  
Appuyé par M. Mario Lemire

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que l'adhésion à la COMBEQ (Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec) pour notre inspectrice municipale, Véronique Auger, soit adoptée au coût de 436,91 \$ incluant les taxes, pour l'année 2024.

36-02-2024

### 9.3 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 547 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 547-15

M. Éric Provencher, conseiller, donne l'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 547, et le dépôt du projet de règlement numéro 547-15 à l'effet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.

37-02-2024

### 9.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 547-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 547

Communication est donnée du règlement 547-15 modifiant le règlement 547 concernant la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

**ATTENDU QU'** la municipalité modifie également en parallèle son plan d'urbanisme afin de tenir compte de la modification de la limite du périmètre



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

d'urbanisation (MRC-923) et qu'il y a également lieu d'assurer la concordance à cette modification du plan d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE** ; Il est proposé par M. Jean-François De Plaen et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 547-15 tel que soumis par le greffier.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller, M. Mario Lemire, soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement le 01 mars 2024, à 9 h.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier

38-02-2024

### 9.5 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 546 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 546-2

M. Douglas Beard, conseiller, donne l'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 546, et le dépôt du projet de règlement numéro 546-2 à l'effet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité. Le projet de règlement vise également à intégrer la notion d'îlot de chaleur dans son plan d'urbanisme, afin de respecter l'obligation gouvernementale provenant de la Loi 67.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.

39-02-2024

### 9.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 546

Communication est donnée du règlement 546-2 modifiant le règlement 546 concernant la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de permis et certificats comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ENTENDU QUE** la municipalité souhaite intégrer la notion d'îlot de chaleur dans son plan d'urbanisme, afin de respecter l'obligation gouvernementale provenant de la Loi 67 (Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions) et prévue aux articles 8 et 121 de cette Loi



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 546-2 tel que soumis par le greffier.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller, M. Mario Lemire, soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement le 01 mars 2024, à 9 h.

40-02-2024

### 9.7 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 550 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 550-2

M. Simon Lauzière, conseiller, donne l'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 550 et dépôt du projet de règlement numéro 550-2 et qu'il y a lieu d'assurer la concordance au schéma de la MRC.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.

41-02-2024

### 9.8 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 550

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de permis et certificats comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** La modification MRC-888 au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond est entrée en vigueur en 2021 et qu'il y a lieu d'assurer la concordance au schéma. Cette modification visait notamment à retirer les dispositions relatives à l'abattage d'arbres du schéma, car elles sont désormais nulles d'effet étant donné le règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885) en vigueur depuis 2020;

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 550-2 tel que soumis par le greffier.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller, M. Mario Lemire, soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement le 01 mars 2024, à 9 h.

42-02-2024

### 9.9 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 547 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 547-16

À la suite d'un rapport de Mme Véronique Auger, M. Jean-François De Plaen, conseiller donne l'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 547 autorisant ainsi des habitations multifamiliales de 4 à 8 logements dans la zone C-3 et des habitations multifamiliales de 9 logements et plus dans la zone C-3.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

43-02-2024

### 9.10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 547-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 547

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 5 février 2024 en vue de l'adoption du Règlement no 547-16 modifiant le Règlement de zonage no 547;

Sur proposition de M. Éric Provencher, conseiller, appuyée par M. Simon Lauzière, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de Règlement no 547-16 modifiant le Règlement de zonage no 547 *autorisant ainsi des habitations multifamiliales de 4 à 8 logements dans la zone C-3 et des habitations multifamiliales de 9 logements et plus dans la zone C-3.*

Copie du projet de Règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à cette séance du conseil.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de Règlement sera tenue le 29 février 2024 à 9 h à l'hôtel de ville de Saint-Félix-de-Kingsey située au 1205 rue de l'Église.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller, M. Mario Lemire, soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

## 10. LOISIRS ET CULTURE

44-02-2024

### 10.1 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE FOND À L'ORGANISME LES FELIXERIES POUR LA FÊTE AU VILLAGE DE 2024

Une demande d'avance de fond est demandée pour couvrir certains frais en lien avec la réservation de l'artiste et des réservations d'équipements.

Sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser cette avance de fond à l'organisme les Félixeries pour un montant de 10 000 \$.

Il est également résolu d'annuler la résolution numéro 236-12-2023

## 11. SUJETS DIVERS

45-02-2024

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 04 mars 2024, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle Desjardins située au 6115 A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

## 12. RAPPORT DES ÉLUS

12.1 M. Éric Provencher : remerciement à l'équipe de la voirie pour l'effort de maintenir la patinoire le plus longtemps possible.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Fernand Chiasson formule diverses questions et reçoit les réponses de la part du maire, M. Sylvain Cormier et du conseiller M. Mario Lemire.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

46-02-2024

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard

et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h07

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Monsieur Sylvain Cormier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alexandre Côté  
Directeur général et  
greffier-trésorier